

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 177-2014
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.904

Déposée le: 03.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Bern, PLR) (porte-parole)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



A quoi pourrait ressembler le canton de Berne?

Le Conseil-exécutif est chargé de montrer à quoi pourrait ressembler le canton de Berne si sa subdivision répondait à des critères et aux besoins actuels de l'économie et de l'aménagement du territoire et comptait moins de 50 communes.

Développement :

Le canton de Berne a des problèmes économiques et structurels. Sa puissance économique est inférieure à la moyenne nationale (80%), tandis que sa charge fiscale lui est supérieure (120%). La situation financière est extrêmement tendue, et aucune amélioration ne se profile à l'horizon. Au contraire : le nouvel endettement réduit encore la marge de manœuvre du canton.

Le canton compte cependant pas moins de 360 communes municipales, des structures très locales et compliquées. Logiquement, les frontières communales sont héritées de l'Histoire et bien souvent, elles ne rendent plus compte de la réalité. Elles constituent même plutôt un obstacle au

développement (p. ex. aménagement du territoire, projets de construction). De plus en plus de communes ne sont plus capables de remplir elles-mêmes certaines tâches publiques et ont aussi du mal à pourvoir leurs charges politiques. On le voit bien avec les conférences régionales, instituées dans l'intervalle.

Il manque dans les petites fusions effectuées jusqu'à présent une vision globale. Elles sont chronophages et les progrès sont maigres. Dans les fusions de communes, ils y a souvent des gagnants et des perdants, d'où leur échec partiel. C'est pourquoi il faut changer d'approche. La question à se poser est la suivante : comment subdiviserait-on ce canton aujourd'hui ?

Le Conseil-exécutif doit donc montrer comment subdiviser le canton en fonction des réalités et des besoins sociaux, économiques et territoriaux actuels, ce qui augmenterait nettement les possibilités d'intervention dans l'aménagement du territoire et les transports. Les communes récupérerait des compétences et seraient clairement renforcées. Elles auraient un poids politique complètement différent et leur autonomie serait consolidée. Les structures telles que les conférences régionales pourraient devenir superflues. Les régions seraient plus équilibrées car leur nouvelle force leur permettrait de devoir céder moins de tâches au canton.

Il y a deux ans, les électeurs et électrices du canton de Berne ont adopté le projet d'« Optimisation de l'encouragement des fusions de communes », confirmant qu'il faut se diriger vers une simplification des structures. Il serait intéressant d'avoir sous les yeux la représentation d'un canton plus fort, plus équilibré et plus sûr de lui. Un scénario possible.